

PROJET D'ACCUEIL

En annexe :

1. ROI accueillantes
 2. ROI enfants (règles de la cour + ROI de l'école applicable aussi pendant l'accueil extrascolaire)
 3. ROI parents
 4. Tableau des formations

Lieu d'accueil des enfants :

EFA AR Visé

Rue de la Prihielle S/N

Avenue des Combattants 10,

4600 Visé

4600 Visé

Même implantation

Responsable de l'accueil :

MAES Catherine, directrice

04/379.18.64

prihielle@arvise.be

Coordinatrice des accueillantes :

MICHEL Estelle, éducatrice

04/379.18.64

estelle.michel@arvise.be

Accueillantes :



Nom de l'association :

Amicale des anciens élèves de l'AR Visé

Rue du Gollet, 2

4600 Visé

N° de compte : BE46 0689 3240 3736

Public :

L'âge des enfants accueillis varie entre 2,5 ans et 12 ans. L'Athénée Royal de Visé est une école fondamentale annexée à l'Athénée Royal secondaire

L'école compte 400 élèves. La majorité des parents travaillent et ont un besoin essentiel de garde pour leurs enfants

L'école compte 2 sections d'enseignement :

Une section ordinaire

Une section immersion néerlandaise

Organisation pratique :

L'accueil extrascolaire se trouve exclusivement rue de la Prihielle S/N 4600 Visé dans des pavillons liés à cet accueil donnant sur la cour.

L'accès se fait par l'entrée de l'école primaire. Lors de l'accueil ou de la reprise de l'enfant, un contact se fait obligatoirement entre adultes.

Accueil de 7h à 8h30 et de 15h30 à 18h (Le mercredi de 7h à 8h30 et de 12h15 à 17h30)

Sur le temps de midi, les enfants sont également encadrés par les accueillantes et les enseignants.

Après l'école (15h30), les enfants ont la possibilité de se rendre à l'étude dirigée (organisée par l'Association de Parents, encadrée par des enseignants néerlandophones et francophones) ou à l'accueil extrascolaire par des accueillantes jusque 18h.

Accès :

L'accueil extrascolaire est accessible à tous les enfants. La participation aux frais est de 1€ par jour. Les familles de plus de 2 enfants ne payent que pour deux.

Une feuille récapitulative des présences et donc la somme à payer est envoyée par mail en fin de mois via le programme Quickschool.

Une attestation fiscale de l'année précédente est donnée au mois de mars-avril.

Les accueillantes et la direction sont disponibles pour rencontrer les parents lorsque ceux-ci en font la demande. La demande de rendez-vous peut se faire par mail prihielle@arvise.be ou par téléphone 04/379.18.64

Documents nécessaires à la prise en charge :

Une fiche « renseignements » de l'enfant à compléter dès le début de l'année dans le carnet de rentrée.

Communication entre les parents ou les accueillantes :

Par téléphone : 04/379.18.64

Par mail : prihielle@arvise.be

En cas de retard exceptionnel : 04/379.18.64

Assurance :

Les enfants sont assurés par l'assurance scolaire (voir livret d'accueil).

Sécurité et hygiène :

Le protocole de l'ONE est transmis et appliqué

Collations :

Les enfants reçoivent un fruit ou un biscuit ou une collation maison faite par un parent (calendrier tour de rôle) à 16h. Ils apportent leur gourde de la maison. Ils ont la possibilité de la remplir aux fontaines à eau.

Le projet de collation s'inscrit dans la continuité du projet alimentation de l'école et contribue à passer un moment convivial de partage.

Les enfants de l'école sont sensibilisés à leur alimentation et à l'impact qu'elle joue sur leur santé.

Certains mercredis après-midi des ateliers cuisine sont organisés.

5. Projet éducatif :

Les activités ainsi que leurs horaires :

Matin :

7h-8h30 : accueil des enfants, jeux libres, coloriages

Fin de journée :

15h30-18h :

- Accueil extrascolaire :

➔ Goûters santé, jeux de société, lecture d'histoires, jeux extérieurs de collaboration, jeux psychomoteurs...

➔ Certains jours partenariat avec l'académie de musique (éveil musical, théâtre)

➔ En intérieur, nous privilégiions particulièrement les jeux de société car nous pensons que les enfants n'ont plus beaucoup l'occasion d'y jouer. Nous renouvelons régulièrement les jeux. Les bienfaits : renforcer les liens sociaux, développer la communication, le langage, gérer ses émotions, créer des interactions...

- Etude dirigée :

➔ Climat propice au calme et à l'aide aux devoirs.

Mercredi :

12h15 – 17h30 :

➔ Repas des enfants

➔ Temps libre en extérieur ou intérieur

➔ Activités encadrées : bricolages, cuisine, circuits psychomoteurs en intérieur ou extérieur, jeux coopératif, musique, rythme, goûter, circuits, trottinettes, vélos...

Le mercredi constitue une belle opportunité pour ces activités qui nécessitent plus de temps.

Les accueillantes organisent des animations sous forme d'ateliers et varient chaque semaine.

L'encadrement : (nombre de personnes par lieux d'accueil) :

Matin :

3 accueillantes puis dès 8h15 des enseignant(e)s en plus

Fin de journée :

2 accueillantes en maternelle

2 accueillantes en primaire

Le mercredi après-midi :

4 accueillantes de 12h15 à 14h (2 en maternelle + 2 en primaire)

2 accueillantes de 14h à 17h30 (1 en maternelle + 1 en primaire). A partir de 16h, elles se regroupent (maternelle et primaire) dans un même local et restent à 2 jusqu'à 17h30.

Moyens :

Moyens matériels :

Les garderies se situent dans les locaux adaptés aux âges des enfants. Ces locaux sont dédiés spécifiquement aux garderies.

Les enfants jouent dans les cours de récréation aménagées avec plusieurs modules de psychomotricité. Des zones ont été délimitées afin que chacun puisse trouver sa place.

Lorsque le temps le permet, les enfants ont la possibilité de jouer avec des tricycles, trottinettes, petits vélos (achetés avec les subsides de l'ONE)

Les enfants ont également accès à la salle de gymnastique.

De nombreux jeux ou matériel de bricolage ont été achetés grâce aux subsides.

Moyens humains :

A chaque garderie, il y a au moins 2 accueillantes pour encadrer les enfants.

Des réunions de concertation en équipe sont prévues régulièrement.

En début d'année, une réunion plus importante a lieu afin de redéfinir le projet d'accueil et de remédier aux difficultés rencontrées par les enfants, leurs parents ou les accueillantes.

Partenariats :

L'école collabore avec la bibliothèque communale de Visé où des livres peuvent être empruntés.

Une maman bibliothécaire propose de « mini formations » à la technique de lecture d'albums.

L'académie de Visé donne des cours d'éveil musical et d'art de la parole après les cours dans nos locaux.

Les parents recherchent des activités données dans l'école afin de faciliter l'organisation familiale.

Les accueillantes des différentes écoles se rencontrent et échangent par rapport à leurs idées, leurs difficultés, leur projet de formation, ...

L'école accepte des stagiaires (option agent d'éducation) du Sacré-Cœur afin de leur permettre de se confronter à la réalité de terrain, mais aussi d'apporter des idées à nos accueillantes.

Formation des accueillantes.

10 accueillantes ont la formation de base.

Deux ont la formation d'éducatrice.

Elles poursuivent la formation continuée organisée par l'ATL de la ville de Visé.

D'autres formations (continuées) sont programmées suivant les besoins des accueillantes, des enfants et de la spécificité de notre école.

Choix méthodologiques et actions concrètes mises en œuvre pour tendre vers les objectifs visés.

→ Plan d'amélioration de la qualité pour les 5 années à venir

Les enfants passent régulièrement une à plusieurs heures par jour dans la cour de récréation de leur école.

Les enseignants et les accueillantes ont mené des réflexions en équipe pour transformer ces espaces en lieux de citoyenneté, d'épanouissement, de partage et d'empathie pour les enfants qui les fréquentent, dans toute leur diversité.

Nous avons voulu redéfinir ces espaces en territoires au sein desquels le temps récréatif peut se dérouler (temps de repos et temps délassement) en assurant le bien-être de chacun.

Les cours ont été repensées et aménagées pour :

- Qu'elles soient stimulantes et sécurisantes,
- Que tous les enfants puissent se détendre,
- Que les adultes puissent remplir leur rôle,
- Que tous les enfants soient en sécurité physique et psychique,
- Qu'elles soient des espaces de promotion du vivre ensemble et de la gestion de l'intelligence émotionnelle et collective,
- Qu'elles deviennent des lieux ludo-éducatifs.

Comment ?

- En définissant des zones (jeu calmes – jeux avec ballons – jeux de course sans ballon).
- En établissant des règles visibles, lisibles et reliées à des sanctions.
- En contrôlant le flux des enfants se rendant aux toilettes par des « pass ».
- En installant un drapeau météo.
- En mettant en place des malles de jeux avec système de prêt contrôlé par les élèves eux-mêmes.

- En créant une boîte à livres pour la zone calme.
 - En créant une « zone créativité » permettant à l'enfant de laisser aller son imagination et de jouer avec des éléments de la nature ou de récupération.
 - En installant un coin danse.
 - En installant des bancs de réflexion qui ont pour objectif de donner un signal fort : les conflits ne sont pas tolérés sur la cour de récré. Les enfants ne sont, ni punis, ni sanctionnés mais ils sont priés de quitter la zone conflictuelle et, séparés l'un de l'autre, de prendre le temps de réfléchir aux conflits et aux manières plus productives qui s'offrent à eux pour les dépasser.
 - En installant un banc de l'amitié. Le principe en est simple : lorsqu'un enfant se sent seul sur la cour de récré lorsqu'il se perçoit comme isolé et en souffre, il s'installe sur le banc et attend que des copains ou des copines viennent le chercher.
 - En instaurant des cercles de parole qui ont pour objectifs d'exprimer les émotions des enfants, de permettre à tous de s'exprimer en respectant le tour de parole, de proposer des solutions aux conflits éventuels ou des situations difficilement vécues. L'adulte est là pour garantir que cela se passe bien, sans accusation, sans nommer les enfants et en permettant au groupe de lui-même trouver des solutions. Ces cercles étaient organisés au sein des classes et vont maintenant être mis en place lors de l'accueil extra-scolaire
 - Le conseil des délégués permet de donner la parole aux enfants dans la vie de l'école (modification territoriale, accord groupal sur les règles de jeux, décision collective, aménagement des locaux, ...)
- ➔ Ces cercles de parole et conseils de délégués permettent de construire le vivre-ensemble.
- En aménageant un **espace dédié à la lecture** d'albums. (En extérieur ou dans le local par mauvais temps) Les accueillantes lisent ou racontent des livres aux enfants, mais les enfants peuvent également prendre le rôle du « lecteur ». Cet espace est spécifié par une affiche « Silence, on lit » pour ne pas être interrompu par d'autres enfants ou des parents venus reprendre leur enfant.

Nous pensons qu'il faut un juste équilibre entre les jeux libres et les jeux où l'adulte jouera un rôle d'animateur (jeux coopératifs).